

**400. PLAN D'ACTION SUR LA MONDIALISATION**  
**SOURCE : CNA**  
**LANGUE DE DÉPART : A**

Introduction

*« Le terme « mondialisation » englobe un bon nombre d'activités commerciales et gouvernementales destinées à fournir aux sociétés le droit d'être exploitées à l'échelle internationale en vertu de règles communes. Par définition, ces règles freinent le pouvoir des gouvernements d'appliquer leurs propres règles et lois et mènent à une perte de contrôle des ressources nationales et du développement économique. »*

*Document de discussion de l'AFPC : mondialisation – automne 2001*

À chaque jour qui passe, les sociétés exercent une influence de plus en plus grande sur les économies nationales. Du Canada à la Zambie, les sociétés et les organismes et institutions qui ont été mis en place pour réglementer les finances, le commerce et le développement internationaux empêchent les gouvernements d'agir dans le meilleur intérêt social et économique de leurs citoyens.

Au Canada, les deux dernières décennies ont été marquées par des coupes sombres dans les dépenses et les services publics, par d'innombrables initiatives de privatisation ainsi que par des gels de salaire décrétés par les gouvernements Mulroney et Chrétien. La loi sur le gel des salaires des fonctionnaires, que le gouvernement Mulroney a mise en place en 1991, constituait l'une des politiques les plus controversées de cette période. Le Fonds monétaire international (FMI) a fortement influencé, voire ordonné ce gel des salaires, que le gouvernement Chrétien a prolongé à deux reprises.

Même s'il a été abandonné depuis ce temps, le projet de privatisation de la chaîne d'approvisionnement au ministère de la Défense nationale n'en a pas moins été une victime de la mondialisation que la privatisation de l'eau dans les pays en développement de l'Amérique du Sud jusqu'au cap Horn, en Afrique.

Du Canada à la Turquie, les sociétés exigent de pouvoir fournir des services publics sans aucune entrave. En cas d'insuccès, elles exigent et touchent une compensation aux termes d'une série d'accords commerciaux, en passant de l'Accord de libre-échange nord-américain

(ALENA) jusqu'à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Lorsqu'on examine le programme de ces sociétés, il est essentiel de confronter la Banque mondiale, le FMI, l'Organisation mondiale du commerce et les autres institutions engagées dans la mondialisation si l'on désire que les conditions économiques, politiques, environnementales et sociales des travailleurs et travailleuses au Canada et ailleurs dans le monde, y compris des membres de l'AFPC, soient protégées et améliorées.

Bref, pour favoriser les intérêts de ses membres, l'AFPC doit lutter pour mettre fin à la domination des sociétés au Canada et ailleurs, et ensuite veiller à ce que les règles des ententes commerciales, financières et autres dans le monde soient conçues et mises en œuvre pour profiter aux travailleurs et travailleuses plutôt qu'aux grandes sociétés.

#### La lutte contre la mondialisation – l'AFPC a fait toute la différence

À partir de l'Accord de libre-échange nord-américain jusqu'à l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), l'AFPC et ses membres jouent un rôle actif et engagé.

Depuis l'automne 2000, l'AFPC et nos membres à divers endroits ont pris part à des manifestations contre l'Accord général sur l'échange des services, l'Accord de libre-échange des Amériques et les organisations qui les chapeautent à Seattle, à Québec, à Vancouver, à Windsor, à Calgary et à Ottawa. Avec l'aide d'autres syndicats et groupes du secteur social, nous avons parrainé une caravane pancanadienne ayant pour but de fournir à toutes les collectivités au Canada de l'information sur les répercussions des accords commerciaux et sur la mondialisation.

De plus, le Comité exécutif de l'Alliance a établi au rang de ses priorités politiques pour 2001-2003 la défense des services publics-mondialisation. Sous ce thème, l'AFPC a appuyé les interventions de nos partenaires sociaux, dont le Front commun sur l'OMC et les frontières communes. Nous avons lancé des projets de recherche sur l'étendue et l'influence du pouvoir des sociétés dans les soins de santé et d'autres services publics, et participé à la marche des femmes, en 2000, qui portait sur les répercussions de la mondialisation. Nous participons aussi à l'élaboration d'un projet international de mobilisation et d'éducation publiques sur les conséquences de la mondialisation des sociétés et sur les moyens à prendre pour y faire face.

Depuis un an, et pour la première fois, l'AFPC a engagé ses membres dans un vaste débat sur la mondialisation et sur ses répercussions pour les travailleurs et travailleuses au Canada et ailleurs.

**Pourquoi? Parce que notre lutte contre la mondialisation des sociétés protège et défend les services publics pour tous les Canadiens et Canadiennes, y compris pour les membres de l'AFPC.**

La lutte contre la mondialisation – l'AFPC continuera de faire toute la différence

De mai 2003 à mai 2006, l'AFPC concentrera ses efforts en matière de mondialisation à un plan d'action global visant à éduquer et à engager nos membres, à protéger les syndicats et les syndicalistes partout dans le monde et à confronter les institutions axées sur la mondialisation des sociétés.

Nous, les délégué-e-s au treizième congrès triennal de l'AFPC (Montréal – avril-mai 2003), endossons le plan d'action suivant et sommes déterminés à le mettre en œuvre.

### **Solidarité internationale**

Depuis la création du premier fonds de solidarité/humanitaire par un syndicat canadien en 1985 (les Travailleurs de l'acier – en réponse à la famine qui avait sévi en Éthiopie en 1984), un nombre important de syndicats des secteurs privé et public au Canada ont reconnu qu'un fonds indépendant axé sur :

- ? le travail de développement international;
- ? les initiatives de développement et de lutte contre la pauvreté au Canada;
- ? les secours d'urgence au Canada et ailleurs dans le monde;
- ? les échanges entre les travailleurs et travailleuses;
- ? l'éducation des travailleurs et travailleuses au Canada et ailleurs dans le monde

peut faire front contre la mondialisation des sociétés et faire une réelle différence dans la vie des travailleurs et travailleuses au Canada et dans les pays en développement.

En janvier 2003, l'AFPC a approuvé la création d'un Fonds de justice sociale de l'AFPC afin d'ajouter la force et les ressources de 151 000 travailleurs et travailleuses à la poursuite d'un ordre mondial et

d'un développement international équitables. Le Fonds de justice sociale de l'AFPC sera lancé le 1<sup>er</sup> mai 2003.

### **Recommandation n° 1 du plan d'action**

**Au cours des trois prochaines années, l'AFPC est déterminée à financer le Fonds de justice sociale de l'AFPC au taux de 0.01\$ par membre par heure de travail, par le biais des négociations collectives.**

L'AFPC ne signera aucune convention collective dans les trois prochaines années qui ne renfermera pas une disposition visant à appuyer financièrement le Fonds de justice sociale de l'AFPC, sans le consentement écrit express du président ou de la présidente nationale de l'AFPC.

### **Recommandation n° 2 du plan d'action**

**Au cours des 12 prochains mois, le programme d'éducation de l'AFPC mettra au point un cours sur la mondialisation et le tiers monde. Le cours sera conçu et dispensé au moyen des ressources provenant du budget de fonctionnement de l'AFPC. Le Fonds de justice sociale de l'AFPC financera la participation des membres.**

### **Action politique**

L'AFPC poursuivra son travail d'action politique au cours des trois prochaines années en continuant de mettre la priorité sur la mondialisation et plus particulièrement : appuyer et renforcer les partenaires de la coalition, comme les Frontières communes et le Front commun sur l'Organisation mondiale du commerce (FCOMC); participer à des manifestations et à des forums syndicaux lorsque le G8, le FMI, la Banque mondiale et d'autres organisations favorisant la mondialisation se réuniront au Canada; faire le lien entre la mondialisation et la privatisation pendant les campagnes électorales, et appuyer les partis politiques opposés à la mondialisation des entreprises et à l'exploitation des travailleurs et travailleuses au Canada et ailleurs dans le monde.

### **Recommandation n° 3 du plan d'action**

**Au cours des trois prochaines années, faire de la lutte contre la mondialisation une des priorités du programme d'action politique de l'AFPC à l'échelon national et régional.**

## **Comités internes de l'AFPC**

Jouissant d'un mandat bien défini, les comités internes de l'AFPC, en passant du Comité de l'éducation et du Comité des négociations collectives jusqu'au Comité d'accès à l'égalité et au Comité de santé et de sécurité, ont fait porter leurs efforts sur les aspects nationaux de leur domaine d'intérêt particulier. Chacune de ces grandes questions comporte une perspective internationale et nos comités internes devraient avoir pour mandat de les aborder.

### **Recommandation n° 4 du plan d'action**

- a) Étendre le mandat des comités internes appropriés de l'AFPC afin qu'ils puissent examiner la question de la solidarité internationale et de l'impact de la mondialisation des sociétés sur leur domaine d'intérêt;
- b) Veiller à ce que les comités internes de l'AFPC présentent une perspective sur la solidarité internationale et la lutte contre la mondialisation à toutes les conférences destinées aux membres (y compris les conférences régionales et nationales sur la négociation).

## **Affiliation internationale**

Bien que les syndicats travaillent dans un secteur, un pays ou une région spécifique, bon nombre des enjeux (et des employeurs) auxquels ils font face sont les mêmes. Pour cette raison, les centrales syndicales à l'échelon international peuvent jouer et jouent effectivement un rôle important dans le programme de lutte contre la mondialisation. L'AFPC est affiliée à l'Internationale des Services publics et au *Union Network International (UNI)*.

### **Recommandation n° 5 du plan d'action**

Que l'AFPC travaille avec la CISL (par l'intermédiaire du CTC) et directement avec l'ISP et l'UNI afin de confronter la mondialisation des sociétés et les organismes internationaux qui préconisent le contrôle des ressources publiques par les grandes sociétés.

## **Communications**

Les membres de l'AFPC ont besoin de connaître les répercussions potentielles de la mondialisation et les mesures que prend leur syndicat pour y faire face. Ils ont aussi besoin de savoir qui leur syndicat appuie à l'échelle nationale et internationale et pourquoi, ainsi que l'état

d'avancement de tous les projets de développement entrepris par l'AFPC en partenariat avec les syndicats et les Organisations non-gouvernementales (ONG) d'autres pays.

### **Recommandation n° 6 du plan d'action**

**La section des Communications de l'AFPC fera régulièrement le point sur le travail de solidarité internationale et de lutte contre la mondialisation des syndicats, dans les publications de l'AFPC et les médias électroniques.**

### **Quatorzième congrès triennal de l'AFPC – 2006**

L'AFPC compte mettre en œuvre ce plan d'action au cours de la période 2003-2006. Il représente un accroissement notable de la charge de travail de l'AFPC et des membres de l'AFPC dans le domaine de la solidarité internationale et de la mondialisation.

### **Recommandation n° 7 du plan d'action**

**Que le Conseil national d'administration de l'AFPC présente, au Congrès triennal de l'AFPC en 2006, un rapport détaillé et des recommandations sur les activités de l'AFPC en matière de solidarité internationale et de lutte contre la mondialisation.**

**RECOMMANDATION**

**DU COMITÉ \_\_\_\_\_ DÉCISION \_\_\_\_\_**

**401. FONDS DE SOLIDARITÉ  
SOURCE : CONFÉRENCE UNITÉ DE L'AFPC 2002  
LANGUE DE DÉPART : A**

**ATTENDU QUE** des gens de partout dans le monde subissent des atrocités qui sont des crimes contre l'humanité ; et

**ATTENDU QUE** les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada n'ont pas accès à des fonds pour appuyer ces membres et leurs collectivités ; et

**ATTENDU QUE** la plupart des syndicats ont des fonds d'aide pour affronter la pauvreté, le racisme et la discrimination :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance de la Fonction publique du Canada établisse un fonds de solidarité à raison d'une cotisation d'au moins deux cents par mois ;

**RECOMMANDATION**  
**DU COMITÉ** \_\_\_\_\_ **DÉCISION** \_\_\_\_\_

**402. MOBILISATION CONTRE LA MONDIALISATION**  
**SOURCE : CONFÉRENCE NATIONALE DES FEMMES DE L'AFPC**  
**2002**  
**LANGUE DE DÉPART : F**

**ATTENDU QUE** la mondialisation et la privatisation ont et auront un impact direct sur les conditions de travail et sur les prochaines négociations collectives ; et

**ATTENDU QUE** l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est une organisation financière supra gouvernementale qui peut imposer des contraintes à notre gouvernement (ex. poursuite de UPS contre Postes Canada – UPS poursuit Postes Canada pour concurrence déloyale) ; et

**ATTENDU QUE** le syndicat se doit de défendre les droits des travailleurs qui sont menacés par la mondialisation :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'AFPC travaille solidairement avec nos partenaires des coalitions et des syndicats afin de se mobiliser dans la lutte contre les effets négatifs de la mondialisation ;

**IL EST RÉSOLU QUE** l'AFPC joue un rôle actif pour contrer les négociations internationales portant sur la mondialisation et, en particulier, sur celles concernant la Zone de libre échange des Amériques (ZLEA).

**RECOMMANDATION**  
**DU COMITÉ** \_\_\_\_\_ **DÉCISION** \_\_\_\_\_

**403. SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**  
**SOURCE : CONSEIL RÉGIONAL DE VANCOUVER**  
**LANGUE DE DÉPART : A**

**ATTENDU QUE** la prise à partie de la justice sociale et des droits des travailleurs et des travailleuses s'est intensifiée ces dernières années et a atteint des proportions mondiales;

**ATTENDU QUE** la capacité de l'AFPC de protéger les emplois et la qualité de vie de ses membres est freinée par les forces internationales qui sont à l'œuvre partout dans le monde et qui cherchent à affaiblir et à déstabiliser le mouvement syndical;

**ATTENDU QU'**il est clair que nos consoeurs et les enfants partout dans le monde subissent une part disproportionnée du contrecoup de ces attaques contre les droits des travailleurs et des travailleuses :

**ATTENDU QUE** l'AFPC est déterminée à obtenir l'égalité entre les hommes et les femmes au Canada et partout dans le monde;

**ATTENDU QUE** les TCA, le SCEP, la CCF, la ILWU, les TUAC et les IWA ont obtenu de l'employeur des fonds pour promouvoir la solidarité internationale, et que le STTP, le SCFP, le SVTI, la BCGEU, la BCTU, la HSU, la FTCB et le SNEGSP, entre autres, financent des programmes de solidarité internationale par la voie des cotisations syndicales :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'AFPC s'engage à lancer des activités de solidarité internationale axées sur la sensibilisation des membres à la nécessité de la solidarité internationale, et qu'elle organise et coordonne des activités et des projets de nature à promouvoir cette solidarité.

**RECOMMANDATION**  
**DU COMITÉ** \_\_\_\_\_ **DÉCISION** \_\_\_\_\_